

Nombre d'administrateurs :

- En exercice : 25
- Présents : 13
- Votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-trois, le 24 février à 17 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Riom Limagne et Volcans, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Evelyne VAUGIEN, M Claude BOILON (procuration de M CHASSAIN), Mme Marie CACERES (procuration de Mme CHARLES), M Jean Marc COURBET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Daniel JEAN, M Fabrice MAGNET, M André MAGNOUX, Mme Corinne MARTINHO, Mme Fanny CHEVALIER, Mme Samya RIOTON, M Denis ROUGEYRON.

Absents excusés : M. Frédéric BONNICHON, M Bernard JEAN, Mme Anne Marie CHARLES (procuration à Mme CACERES), M Didier CHASSAIN (procuration à M BOILON), Mme Valérie CHASSAING, Mme Aurélie FERNANDES, M Fabrice JOUIN, Mme Anne Catherine LAFARGE, Mme Véronique LOUSTE SOL, M Didier MICHEL, M Didier MIGNE, M WEINMEISTER.

Appels à Manifestation d'intérêt pour le SAAD

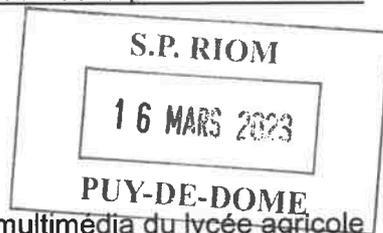
Le CIAS a répondu à deux appels à manifestation d'intérêt pour le SAAD :

La Conférence des Financeurs dans le cadre de la Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées :

Deux actions ont été déposées à savoir

- l'atelier informatique sur ENNEZAT dans la salle multimédia du lycée agricole pour 10 séances. Le coût demandé est de 3 343.16 €

- des ateliers équilibres avec l'animatrice en Activité Physique Adaptée sur le territoire d'Aigueperse (lieu à définir) et d'Ennezat (à l'EHPAD) pour un coût de 8 632.52 €



La section 4 de la CNSA concernant l'Analyse des Pratiques Professionnelles et soutien psychologique aux aidants professionnels

Trois actions ont été déposées

- L'analyse de Pratiques Professionnelles pour les aides à domicile : 8 groupes de 10 agents avec 3 séances annuelles. Le coût demandé est de 9 240 €

- les groupes de paroles pour les responsables de secteurs en collaboration avec 4 autres SAAD : 2 groupes de 6 responsables de secteur avec 4 réunions annuelles. Le coût demandé est de 1 832 €

- les espaces de discussion pour les aides à domicile qui interviennent sur le même territoire et auprès des mêmes usagers. 10 groupes de 8 agents sur 6 séances par an. Le psychologue interviendrait les 2 premières séances pour expliquer la démarche, la méthodologie et à la fin pour une évaluation du dispositif. Le coût demandé est de 12 480 €

Entendu l'exposé de la Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISENT** le président ou son représentant légal à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN QUE SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président, par délégation
Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente

